

Suivi du Scot

Etat zéro des indicateurs de suivi



Le suivi du Scot : objectif et méthode	8
1- Le suivi : une obligation réglementaire et un outil de management du Scot	10
1-1- Les obligations réglementaires	10
1-2- Les trois niveaux de suivi	11
a- Le suivi des enjeux et des objectifs du Scot	11
b- Le suivi de la mise en œuvre du Scot	11
c- La clause de revoyure	11
2- Méthodologie de réalisation du suivi	13
2-1- Les thématiques et indicateurs suivis	13
a- Le suivi des objectifs	13
b- Le suivi de l'état de l'environnement	14
c- Le suivi de la mise en œuvre du Scot	15
2-2- Les données mobilisées	15
Suivi des objectifs du Scot	18
1- Favoriser la dynamique économique du territoire du Sud Loire	20
Les emplois	20
Part des emplois métropolitains	21
Les emplois par filières d'excellence	21
Les emplois tertiaires	22
Les emplois liés à l'économie présentielle	23
Les créations d'entreprises	23
2- Retrouver une dynamique démographique	23
La population	24
Solde migratoire apparent	24
Le taux de cadre	25
La part des jeunes	25
La part des seniors (+ de 60 ans)	26
3- Construire de nouveaux logements prioritairement dans les centralités du Scot	26
La construction neuve	27
Le marché de la promotion immobilière	28
Durée de commercialisation des logements neufs	28
Prix de vente moyen	29
Vacance des logements	29
4- Favoriser la mixité sociale et générationnelle, la construction de logements sociaux	29
Les logements sociaux	30
La construction de logements sociaux publics	30
5- Organiser le développement commercial afin de conforter les centres villes et les pôles existants	31
Emplois dans les commerces	31
Etablissements commerciaux	32
Chiffre d'affaires et surface de vente des commerces	32
6- Organiser le développement spatial, travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espace	33
Consommation foncière des espaces non bâtis	34

La localisation de la nouvelle urbanisation	34
La surface moyenne utilisée par logement construit	35
La surface moyenne utilisée par logement construit dans les quartiers de gare	36
7-Mailler les centralités par un système de déplacement durable, renforcer l'accessibilité nationale et régionale du Sud Loire	36
Les parts modales	37
L'usage des transports en commun urbain	37
La fréquentation des gares	38
L'usage de la voiture	38
La possession de voitures	38
Les secteurs desservis en transports en commun	39
Suivi de l'état de l'environnement	40
1-La consommation d'espaces et biodiversité	42
Consommation foncière des espaces naturels	42
La Surface Agricole Utile	42
Les exploitations agricoles	42
Les corridors écologiques	43
2-L'énergie et le climat	43
Les émissions de gaz à effet de serre	43
La consommation énergétique	43
Les énergies renouvelables	44
Les réseaux de chaleur	44
3-La qualité de l'air	45
Les épisodes de pollution atmosphérique	45
La pollution atmosphérique de fond	45
4-Le bruit	46
Les voiries bruyantes	46
Les zones urbaines soumises au bruit	46
Les habitants soumis au bruit	46
5-Les risques	47
Mesures de sauvegarde	47
L'imperméabilisation des sols	47
6-Le paysage	48
7-L'eau et l'assainissement	48
La qualité physico-chimique des cours d'eau	48
La protection des captages d'eau potable	49
Le fonctionnement des stations d'épuration	49
8-Les déchets	50
Production d'ordures ménagères	50
Valorisation des déchets ménagers	50
9-Corridors écologiques	51
9-1- Identification des parcelles concernées par un corridor d'échelle Sud-Loire	51
9-2- Préservation des corridors d'échelle Sud Loire	51
9-3- Identification de corridors locaux complémentaires	51
9-4- Développement urbain au-delà de la limite intangible	52
9-5- Rétro-zonage au-delà de la limite intangible	52

9-6-Préservation de la fonctionnalité écologique des corridors	52
a) Fermeture des passages possibles en corridors contraints	53
Corridor écologique de Saint-Jean-Bonnefonds	53
Corridor écologique de Tartaras	54
Corridor écologique d'Unieux	55
Corridor écologique de La Fouillouse Sud	56
Corridor écologique de La Fouillouse Nord	57
Corridor écologique de Cuzieu – Unias	58
Corridor écologique de Champdieu	59
Corridor écologique de Saint-Romain Le Puy	60
Corridor écologique de Roche La Molière – Saint-Genest –Lerpt	61
b) Fermeture « diffuse » par développement du mitage dans les espaces perméables	63
Secteur des Monts du Lyonnais	63
Secteur Plaine du Forez	64
Secteur Sud de Saint-Just-Saint-Rambert	65
Secteur Saint-Paul-en-Cornillon/Fraise	66
Secteur du plateau du Bessy	67
9-7-Intégration de la TVB dans les infrastructures routières	67
9-8-Résorption des points de conflits identifiés dans le Scot	68



1

Suivi du Scot

Objectifs et méthodes

1- LE SUIVI : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE ET UN OUTIL DE MANAGEMENT DU SCOT

1-1- LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les obligations de suivi et de bilan de mise en œuvre du Scot sont prévus aux articles L. 122-13 et R. 121-18 du code de l'urbanisme.

Le code de l'urbanisme demande au syndicat de Scot de réaliser un bilan de la mise en œuvre du document au bout de 6 ans à compter de l'approbation, sinon celui-ci devient automatiquement caduc.

Ainsi, l'article L. 122-13 précise :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 121-12.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

L'article R. 121-18 prévoit que les indicateurs de suivi soient identifiés lors de l'élaboration du Scot. Ainsi, une 1ère liste d'indicateur était proposée dans le cadre de l'évaluation environnementale. Celle-ci a été adaptée pour être au plus proche des données disponibles.

Aussi, le syndicat mixte du Scot a choisi de faire du suivi du Scot un vrai outil de management de la mise en œuvre politique du document. Le dispositif de suivi a donc été élargi pour répondre à ce besoin en réalisant un état zéro des indicateurs afin d'avoir une base de réflexion partagée et en complétant les indicateurs de suivi des objectifs et de l'environnement par des indicateurs de suivi de la mise en œuvre.

Aussi, le Scot prévoit une clause de revoyure visant à réajuster les objectifs de production de logements en fonction de l'évolution du territoire.

1-2- TROIS NIVEAUX DE SUIVI

Le Scot Sud Loire sera suivi à trois niveaux :

a- Le suivi des enjeux et des objectifs du Scot

Il s'agit d'identifier si les résultats observés sur le territoire correspondent aux objectifs exposés dans le Scot. Il s'agit donc de mesurer l'efficacité du Scot, c'est à dire le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés.

Ce suivi est une obligation réglementaire. Les indicateurs ont été définis au moment de l'élaboration du Scot*. Il comprend le suivi des objectifs du Scot et le suivi de l'état de l'environnement.

*Présenté dans le volet Evaluation environnementale.

b- Le suivi de la mise en œuvre du Scot

Le suivi dans la mise en œuvre est un outil de type tableau de bord visant à mesurer la mise en œuvre du Scot sur le territoire. Il s'agit donc ici de mesurer de quelle façon les politiques infra-territoriales prennent en compte les orientations du Scot.

c- La clause de revoyure

La clause de revoyure est inscrite dans le DOO du Scot. Elle prévoit de réaliser un bilan spécifique de la dynamique de développement du territoire au bout de 5 ans de mise en œuvre, notamment d'un point de vue de l'emploi et de la démographie afin d'éventuellement ajuster les équilibres territoriaux.

Extrait DOO (p74)

« Afin de pouvoir ajuster les objectifs de répartition territoriale de la production de logements à l'évolution démographique réelle, à l'évolution des bassins d'emploi locaux, au rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et aux besoins en logements des territoires, le Syndicat mixte du Scot assurera une veille sur ces évolutions et en fera une analyse avec ses collectivités territoriales membres après 5 ans de mise en œuvre du Scot.

Au vu de cette analyse et si les évolutions constatées divergent de manière significative des objectifs initiaux, une révision des orientations relatives à la répartition (entre les EPCI et à l'échelle du territoire du Scot) de la production de logements pour la décennie suivante pourra être mise en œuvre par délibération du Syndicat Mixte du Scot. »

Critères à analyser dans le cadre de la clause de revoyure

Evolution démographique

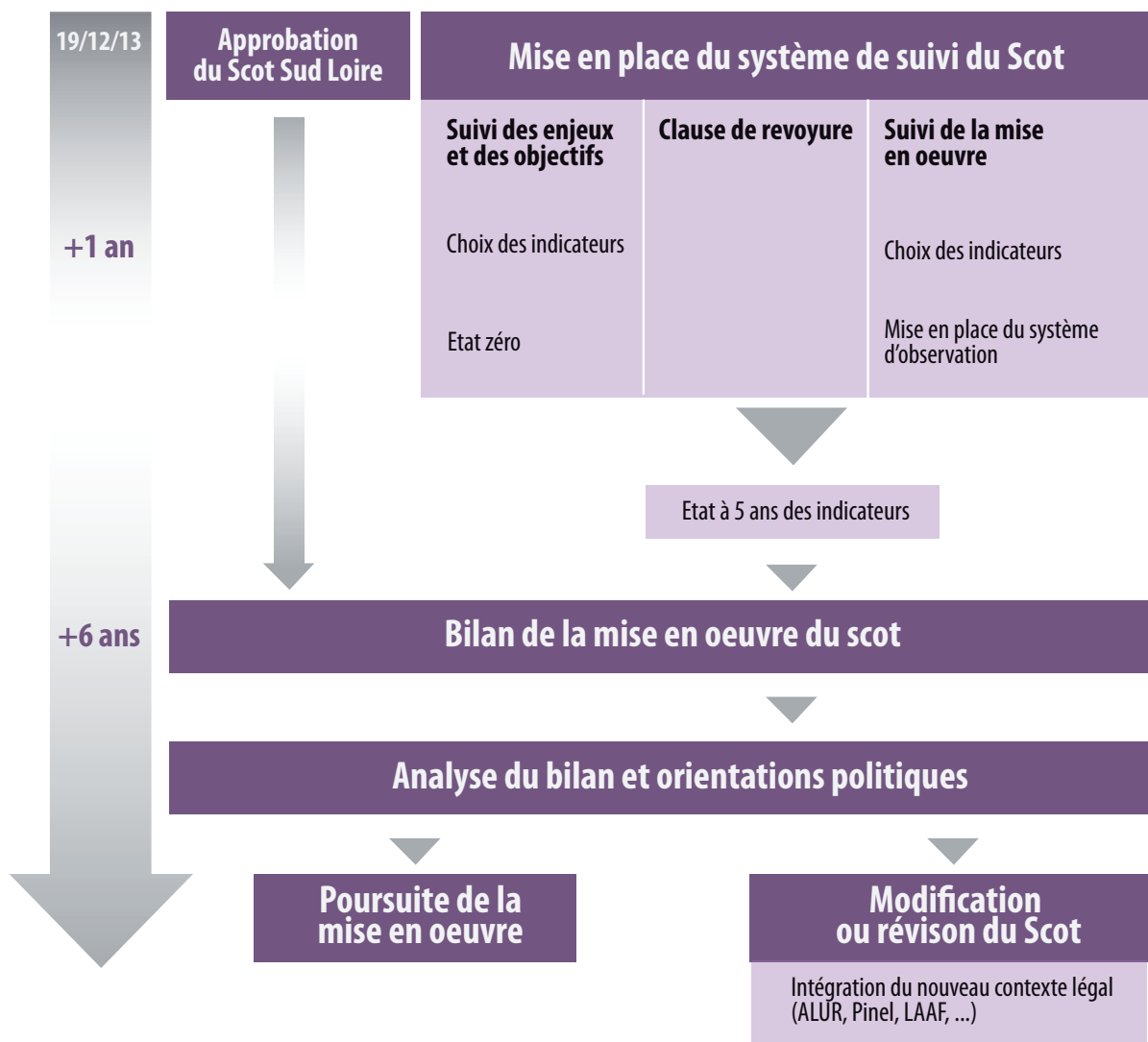
Evolution des bassins d'emploi locaux

Rythme de consommation des espaces naturels et forestiers

Besoins en logements des territoires

Répartition des nouveaux logements

Synthèse du système de suivi du Scot Sud Loire



2- MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DU SUIVI

2-1- LES THÉMATIQUES ET INDICATEURS SUIVIS

L'outil de suivi du Scot Sud Loire est organisé autour de 3 entrées : le suivi des 7 objectifs fondateurs du Scot, le suivi de l'état de l'environnement et le suivi de la mise en œuvre des orientations du Scot. Pour chacune de ces entrées une liste d'indicateurs a été identifiée.

a- Le suivi des objectifs

Le Scot a identifié 7 objectifs clés qui ont guidé l'élaboration du projet politique. Pour chacun, des indicateurs ont été définis visant à mesurer si le Scot a permis de répondre à ces objectifs. Des indicateurs seront aussi présents pour permettre d'aider à la compréhension des phénomènes. Ainsi, il a été choisi d'avoir des indicateurs sur la dynamique de la promotion immobilière du territoire afin de mieux comprendre les données concernant la construction neuve.

Indicateurs de suivi des objectifs du Scot Sud Loire

1. Favoriser la dynamique économique du territoire du Sud Loire

Les emplois

Part des emplois métropolitains

Les emplois par filière d'excellence

Les emplois tertiaires

Les emplois liés à l'économie présentielle

Les créations d'entreprise

2. Retrouver une dynamique démographique

La population

Solde migratoire apparent

Le taux de cadre

La part des jeunes

La part des seniors

3. Construire de nouveaux logements prioritairement dans les centralités du Scot

La construction neuve

Le marché de la promotion immobilière

Durée de commercialisation des logements neufs

Prix de vente moyen

Vacance des logements

4. Favoriser la mixité sociale et générationnelle, la construction de logements sociaux

Les logements sociaux

La construction de logements sociaux



Indicateurs de suivi des objectifs du Scot Sud Loire

5. Organiser le développement commercial afin de conforter les centres villes et les pôles existants

Emplois dans les commerces

Etablissements commerciaux

Chiffre d'affaire et surface de vente des commerces

6. Organiser le développement spatial, travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espace

Consommation foncière des espaces non bâtis

La localisation de la nouvelle urbanisation

La surface moyenne utilisée par logement construit

La surface moyenne utilisée par logement construit dans les quartiers de gare

7. Mailler les centralités par un système de déplacement durable, renforcer l'accessibilité nationale, régionale du Sud Loire

Les parts modales

L'usage des transports en commun urbain

La fréquentation des gares

L'usage de la voiture

La possession de voitures

Les secteurs desservis en transports en commun

b- Le suivi de l'état de l'environnement

Le suivi de l'état de l'environnement consiste à analyser quel est le niveau de qualité des thématiques environnementales afin de vérifier si le Scot a une influence positive ou négative sur celui-ci.

Indicateurs de suivi de l'état de l'environnement du Scot Sud Loire

1. La consommation d'espace et biodiversité

Consommation foncière des espaces naturels

La Surface Agricole Utile

Les exploitations agricoles

Les corridors écologiques

2. L'énergie et le climat

Les émissions de gaz à effet de serre

La consommation énergétique

Les réseaux de chaleur

3. La qualité de l'air

Les épisodes de pollution atmosphères

La pollution atmosphère de fond

4. Le bruit

Les voiries bruyantes

Les zones urbaines soumises au bruit

Les habitants soumis au bruit

Indicateurs de suivi de l'état de l'environnement du Scot Sud Loire

5. Les risques

Mesures de sauvegarde

L'imperméabilisation des sols

6. Le paysage

(définition des indicateurs en attente de la stratégie paysage du Scot)

7. L'eau et l'assainissement

La qualité physico-chimique des cours d'eau

La protection des captages d'eau potable

Le fonctionnement des stations d'épuration

8. Les déchets

Production d'ordures ménagères

Valorisation des déchets ménagers

9. Les corridors écologiques

Identification des parcelles concernées par un corridor d'échelle Sud-Loire

Préservation des corridors d'échelle Sud Loire

Identification de corridors locaux

Développement urbain au-delà de la limite intangible

Rétro-zonage au-delà de la limite intangible

Préservation de la fonctionnalité des corridors

Intégration de la TVB dans les infrastructures routières

Résorption des points de conflits identifiés dans le Scot

c- Le suivi de la mise en œuvre du Scot

Le suivi de la mise en œuvre du Scot est un outil visant à aider le syndicat à mesurer l'avancée de la prise en compte des orientations du Scot dans les politiques devant être compatibles avec celui-ci.

Ce système de suivi sera directement réalisé par le syndicat mixte. Il s'agira de suivre les éléments suivant :

- Nombre de diagnostic de compatibilité des documents d'urbanisme accompagné par le Scot
- Nombre de Programme Local d'Habitat (PLH) mis en compatibilité avec le Scot
- Nombre de document local d'urbanisme mis en compatibilité avec le Scot
- Nombre de Plan de Déplacements Urbains (PDU) volontaire mis en compatibilité avec le Scot
- Nombre de Schéma d'accueil économique (SAE) mis en œuvre sur le territoire
- Nombre de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) compatible et incompatible avec le Scot
- Nombre de décision de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) compatible et incompatible avec le Scot

2-2- LES DONNÉES MOBILISÉES

Le choix des données mobilisées s'est fait en prenant en compte leur pertinence par rapport à l'enjeu traité, leur exhaustivité à l'ensemble du territoire, leur périodicité dans les mises à jour et leur pérennité. Cependant, il est possible que des données mobilisées ne remplissant pas l'ensemble de ces conditions aient été conservées pour répondre au besoin de connaissance.

Il a été recherché de s'appuyer au maximum sur les observatoires pérennes présents sur le territoire.

Sources de données mobilisées pour le suivi des objectifs du Scot Sud Loire

1. Favoriser la dynamique économique du territoire du Sud Loire

Observatoire de l'économie epures, recensement de la population 2010 et 2011, URSSAF 2013, CCI Saint-Etienne Montbrison

2. Retrouver une dynamique démographique

Données du territoire sur la démographie epures, recensement de la population 2010 et 2011

3. Construire de nouveaux logements prioritairement dans les centralités du Scot

Observatoire de l'habitat epures, SITADEL 2013, Adequation-Cecim, Chiffres et statistiques, n°443, CGDD, août 2013, recensement de la population 2010

4. Favoriser la mixité sociale et générationnelle, la construction de logements sociaux

Observatoire de l'habitat epures, DDT42, RPLS 2012, ANAH 201

5. Organiser le développement commercial afin de conforter les centres villes et les pôles existants

Observatoire du commerce epures, fichier consulaire CCI Saint-Etienne Montbrison au 1er janvier 2014, enquête AID 2010, CCI Saint-Etienne Montbrison

6. Organiser le développement spatial, travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espace

Observatoire foncier epures, Spot Théma, Majic

7. Mailler les centralités par un système de déplacement durable, renforcer l'accessibilité nationale, régionale du Sud Loire

Observatoire des déplacements epures, Enquête Ménage Déplacement, STAS/SEM, Enquête photo TER 2012 Région Rhône-Alpes, Comptage routier 2012 DREAL, Recensement de la population 2010, Recollement des PLU 2013, offre TC 2014

Production d'ordures ménagères

Valorisation des déchets ménagers

Sources de données mobilisées pour le suivi de l'état de l'environnement du Scot Sud Loire

1. La consommation d'espace et biodiversité

Observatoire foncier epures, Spot Thema 1999 et 2010, Recensement Général Agricole (RGA) 2010, enquête photographique

2. L'énergie et le climat

Observatoire de l'environnement epures, Observatoire régionale des Gaz à Effet de Serre (OREGES) 2010, Rhône-Alpes Energie Environnement 2014

3. La qualité de l'air

Observatoire de l'environnement epures, Air Rhône-Alpes 2013

4. Le bruit

Observatoire de l'environnement epures, DDT 2012, recollement des PLU epures, carroyage INSEE 2010

5. Les risques

Observatoire de l'environnement epures, Préfecture de la Loire janvier 2014, Spot Thema 2010

6. Le paysage

(définition des indicateurs en attente de la stratégie paysage du Scot)

7. L'eau et l'assainissement

Observatoire de l'environnement epures, Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières (RDSQR) de la Loire 2013, ARS Mars 2013

8. Les déchets

Observatoire de l'environnement epures, SINDRA, EPCI

9. Corridors écologiques

Enquête photographique epures 2015/2016, analyse spatiale epures 2016, recollement des Plu epures, observatoire des déplacements epures



2

Suivi des objectifs du Scot

1- FAVORISER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DU SUD LOIRE

! Ce que dit le Scot

Le rayonnement du Sud Loire dans l'aire métropolitaine lyonnaise réside en partie dans son dynamisme économique. Ainsi, le Scot entend positionner et renforcer le Sud Loire comme un pôle d'activité et d'emploi, en se donnant notamment pour objectif de maintenir le ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs au-dessus de 1.

La stratégie du Scot repose sur le renforcement d'un nombre limité de pôles et de filières, en développant des compétences transversales et la qualification de l'emploi (notamment dans l'industrie et le commerce).

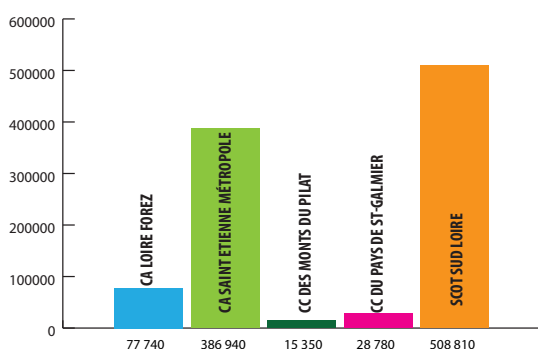
Il ambitionne donc de développer 6 filières d'excellence, proposant des emplois qualifiés dans les domaines de la mécanique, des textiles et technologies médicales, des services innovants à l'industrie, de l'optique et l'ingénierie des surfaces, de l'éco-industrie et de l'agroalimentaire.

Il entend également encourager le développement d'emplois tertiaires supérieurs, non directement dépendants de l'industrie, tout en cherchant à maintenir et développer les emplois agricoles. Le Scot souhaite répondre au défi de croissance des emplois dans les services aux particuliers en confortant le développement de l'économie résidentielle, c'est-à-dire les emplois directement générés par la présence d'habitants sur un territoire.

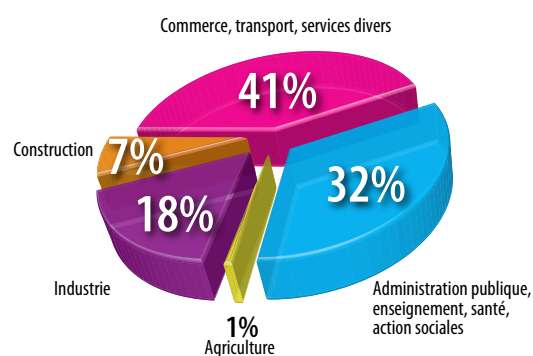
LES EMPLOIS

Cet indicateur correspond au nombre d'emploi total pour les 4 intercommunalités et le Scot Sud Loire et à leur répartition par grand secteur.

Emploi total en 2010



répartition de l'emploi en 2010



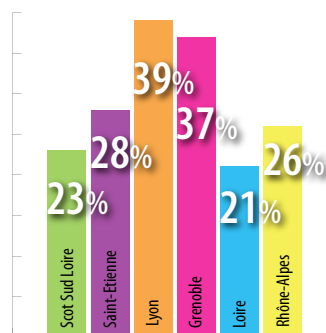
Source : recensement de la population 2010, Observatoire de l'économie epures

LA PART DES EMPLOIS MÉTROPOLITAINS

Un emploi métropolitain est un emploi localisé dans les fonctions métropolitaines. Celles-ci sont principalement concentrées dans les aires urbaines de taille importante : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion, culture-loisirs.

Cet indicateur correspond à la part des emplois métropolitains dans l'emploi total pour les territoires du Scot Sud Loire, de la ville de Saint-Etienne, de Lyon, de Grenoble, de la Loire et de Rhône-Alpes.

Part des emplois métropolitains dans l'emploi total en 2010

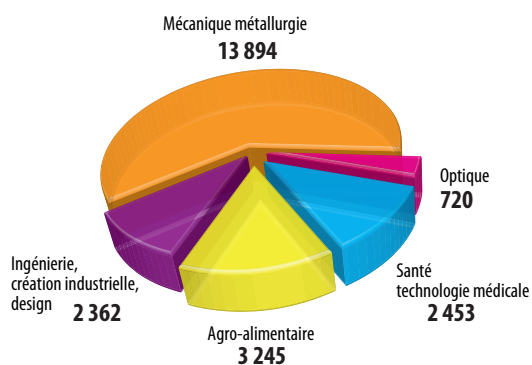


Source : recensement de la population 2010, Observatoire de l'économie epures

LES EMPLOIS PAR FILIÈRES D'EXCELLENCE

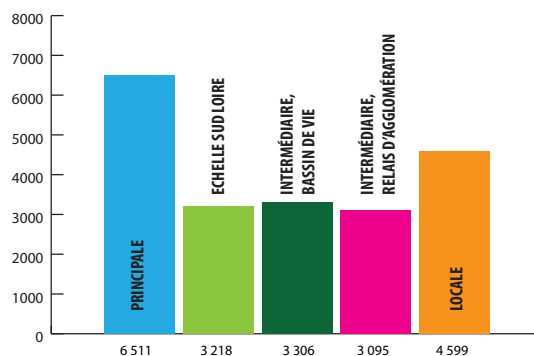
Cet indicateur correspond au nombre d'emplois pour les 5 filières d'excellence pour l'ensemble du Scot Sud Loire et au nombre d'emplois total des filières d'excellence par niveau de centralités. La nature des emplois des filières d'excellence (code NAF) est précisée dans l'annexe technique.

Nombre d'emplois d'excellence en 2013



Source : URSSAF 2013, Observatoire de l'économie epures

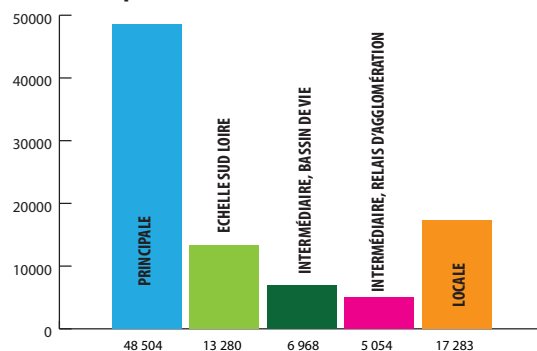
Nombre d'emplois des filières d'excellence en 2013 par centralité



LES EMPLOIS TERTIAIRES

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois et d'établissements tertiaires privés pour l'ensemble du Scot Sud Loire et par niveau de centralités.

Nombre d'emplois tertiaires privés en 2013 par centralité



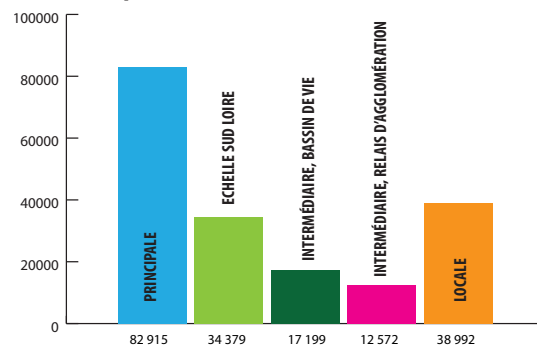
Source : URSSAF 2013, Observatoire de l'économie epures,

LES EMPLOIS LIÉS À L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois présents privés pour l'ensemble du Scot Sud Loire et par niveau de centralités. Les emplois présents regroupent les emplois des fonctions administration publique, distribution, éducation et formation, santé et action sociale, services de proximité.

En 2011, le territoire du Sud Loire détenait 82 307 emplois présents.

Nombre d'emplois présents en 2011 par centralité



Source : URSSAF 2013, Observatoire de l'économie epures

LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Cet indicateur correspond au nombre d'entreprises créées et fermées sur le Scot Sud Loire.

En 2013, 2 308 entreprises ont été créées et 2 570 ont fermé.

Source : CCI Saint-Etienne Montbrison, Observatoire de l'économie epures

2- RETROUVER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

! Ce que dit le Scot

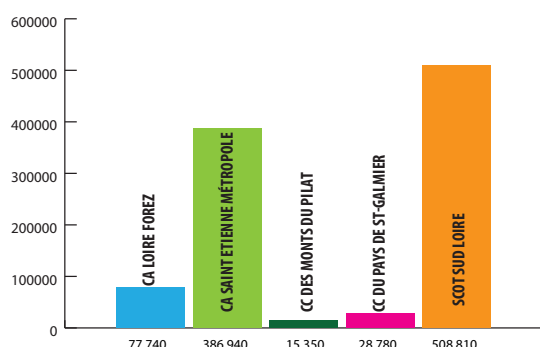
Le Scot prend acte du défi posé par le vieillissement de la population sur le Sud Loire, en termes économique mais surtout en matière sociale. Pour enrayer cette dynamique, le Scot se fixe l'objectif de comptabiliser 50 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030. Cet objectif suppose la capacité à offrir un cadre de vie et une offre résidentielle de qualité à la fois aux habitants du Sud Loire, et à de nouvelles populations qu'il s'agira de réussir à attirer, notamment des jeunes ménages et des catégories socioprofessionnelles moyenne et supérieure.

LA POPULATION

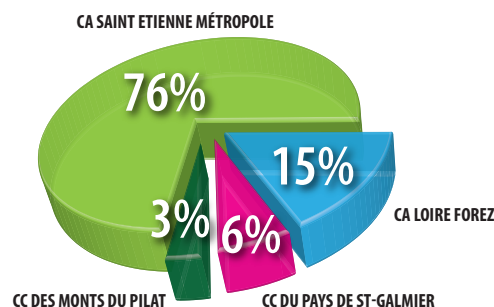
Cet indicateur correspond au nombre d'habitants pour l'ensemble du Scot Sud Loire et au nombre et à la répartition par intercommunalités.

En 2011, 508 810 habitants sont présents sur le territoire du Scot Sud Loire.

Nombre d'habitants en 2011



Répartition des habitants en 2011

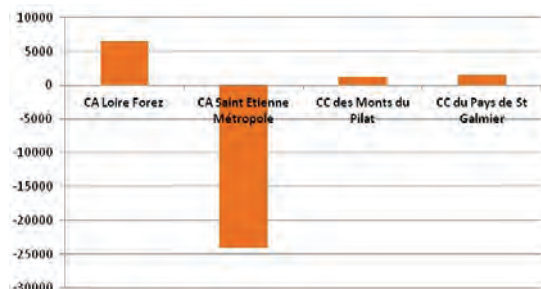


Source : recensement de la population 2011, Données du territoire sur la démographie epures

LE SOLDE MIGRATOIRE APPARENT

Cet indicateur correspond au solde migratoire apparent pour chaque intercommunalité du Scot Sud Loire. Le solde migratoire apparent correspond à la différence entre la variation totale de population et le solde naturel (différence des naissances et des décès).

Solde migratoire apparent entre 1999



Source : recensement de la population 2010, Données du territoire sur la démographie epures

LE TAUX DE CADRE

Cet indicateur correspond à la part des cadres pour chaque intercommunalité et pour l'ensemble du Scot Sud Loire.

Part des cadres en 2010

CA Loire Forez	10 %
CA Saint Etienne Métropole	11 %
CC des Monts du Pilat	12 %
CC du Pays de St-Galmier	13 %
Scot Sud Loire	11 %

Source : recensement de la population 2010, Données du territoire sur la démographie epures

LA PART DES JEUNES

Cet indicateur correspond à la part des - de 30 ans par rapport à l'ensemble de la population pour chaque intercommunalité et pour l'ensemble du Scot Sud Loire.

Part des - de 30 ans

CA Loire Forez	36 %
CA Saint Etienne Métropole	38 %
CC des Monts du Pilat	34 %
CC du Pays de St-Galmier	35 %

Source : recensement de la population 2010, Données du territoire sur la démographie epures

LA PART DES SÉNIORS

Cet indicateur correspond à la part des séniors (+ de 60 ans) par rapport à l'ensemble de la population pour chaque intercommunalité.

Part des + de 60 ans en 2010	
CA Loire Forez	23 %
CA Saint Etienne Métropole	25 %
CC des Monts du Pilat	25 %
CC du Pays de St-Galmier	24 %

Source : recensement de la population 2010, Données du territoire sur la démographie epures

3- CONSTRUIRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS PRIORITAIREMENT DANS LES CENTRALITÉS DU SCOT

! Ce que dit le Scot

Couplée à l'attractivité économique et à la protection des espaces naturels et agricoles, l'attractivité résidentielle est la troisième facette d'une même stratégie de développement du Sud Loire au sein de l'espace métropolitain de la DTA. Le Scot ambitionne donc de proposer une offre attractive de logements, calibrée sur ses ambitions démographiques et de dynamisme économique. Ainsi, au total, ce sont 50 600 logements supplémentaires qui devront être créés en deux phases entre 2014 et 2030, dont 32 800 pour les populations en place (désaffectation du parc existant de décohabitation des ménages), et 17 800 pour accueillir les habitants supplémentaires.

Cependant, le Sud Loire, en tant que pôle de croissance attractif devra porter une attention particulière à l'aménagement harmonieux de l'espace métropolitain, notamment en maîtrisant l'extension urbaine et en renforçant diverses centralités, concentrant de multiples fonctions urbaines : services, emplois, commerces, équipements, transports et logements. La distribution territoriale de ces nouveaux logements devra s'opérer en fonction de ces objectifs.

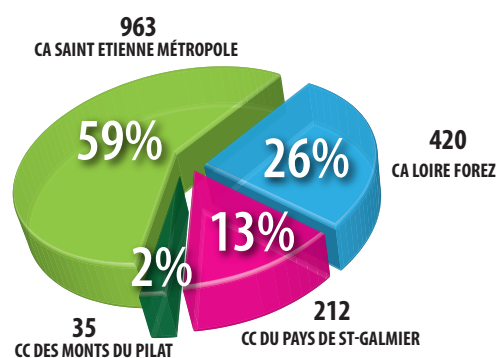
Ainsi, pendant la première phase (2014-2020), les nouveaux logements doivent se répartir comme suit : 71% sur la CA Saint-Etienne Métropole, 19,3% sur la CA Loire Forez, 5,4% sur la CC Pays de Saint-Galmier, et 3.3% sur la CC des Monts du Pilat*.

* 1% de la production de logements devait se concentrer sur Chazelles-sur-Lyon, commune qui a quitté le Scot Sud-Loire après la loi Alur.

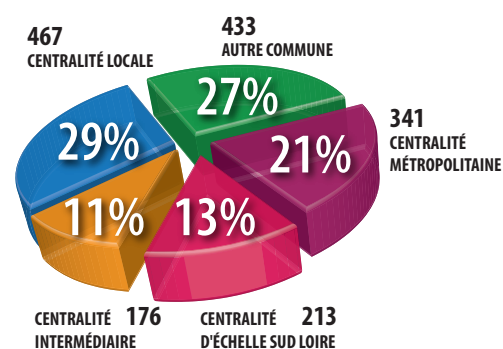
LA CONSTRUCTION NEUVE

Cet indicateur correspond à la construction neuve de logements ordinaires en nombre et en répartition par intercommunalités.

Nombre de logements commencés en 2013



Nombre de logements commencés en 2013



Source : SITADEL 2013, Observatoire de l'habitat epures

LE MARCHÉ DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

Cet indicateur correspond au nombre de logements collectifs et individuels groupés mis en vente, vendu et offre commerciale dans le Scot Sud Loire et la proche Haute-Loire intercommunalités.

Au 3ème Trimestre 2013	Mise en vente	Vente nette	Offre commerciale
CA Saint-Etienne Métropole	22	48	419
Dont ville de Saint-Etienne	0	11	199
CA Loire Forez	5	38	93
CC Pays de Saint-Galmier et proche Haute-Loire	0	12	60
CC Mont du Pilat	0	0	9

Source : Adequation-Cecim, Observatoire de l'habitat epures

LA DURÉE DE COMMERCIALISATION DES LOGEMENTS NEUFS

Cet indicateur correspond au nombre moyen de mois entre la mise en vente et la vente d'un logement collectif et individuel groupé neuf.

Durée de commercialisation moyenne en mois des logements libres neufs (hors parking) au 3ème trimestre 2013

CA Saint-Etienne	45
Saint-Etienne Métropole hors Saint-Etienne	20
CA Loire Forez	18
CC Pays de Saint-Galmier et Proche Haute-Loire	20
Sud Loire et proche Haute-Loire	24

Source : Adequation-Cecim, Observatoire de l'habitat epures

LE PRIX DE VENTE MOYEN

Cet indicateur correspond au nombre moyen de mois entre la mise en vente et la vente d'un logement collectif et individuel groupé neuf hors parking.

Prix/m² des ventes du collectif au 4^e trimestre 2014

France métropolitaine	3 851 €
Rhône-Alpes (hors station)	3 621 €
Sud Loire et proche Haute-Loire	2 727 €

Source : Adequation-Cecim, Chiffres et statistiques, n°443, CGDD, août 2013, Observatoire de l'habitat epures

LA VACANCE DES LOGEMENTS

Cet indicateur correspond à la répartition des logements selon leur mode d'occupation : principale, secondaire ou vacant.

Au 3ème Trimestre 2013	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CA Saint-Etienne Métropole	88 %	2 %	10 %
Dont ville de Saint-Etienne	87 %	2 %	11 %
CA Loire Forez	87 %	6 %	7 %
CC Pays de Saint-Galmier	92 %	3 %	5 %
CC Mont du Pilat	74 %	18 %	8 %

Source : recensement de la population 2012, Observatoire de l'habitat epures

4- FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE, LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

! Ce que dit le Scot

Le déséquilibre spatial dans l'offre actuelle de logements accessibles socialement et les besoins croissants pour ce type de logements font de la mixité sociale un objectif commun à l'ensemble du territoire. Les logements accessibles socialement comprennent : les logements locatifs conventionnés (publics et privés) en dehors des foyers, les logements communaux, les logements en accession aidée (logements en accession à prix maîtrisés, logements PSLA) en dehors des logements faisant l'objet d'un Prêt à Taux Zéro.

Le Scot Sud Loire fixe comme objectif global à l'échelle du Scot que l'offre nouvelle en logements accessibles socialement devra s'établir à hauteur de 30% minimum de l'offre globale dans le Sud Loire, soit de l'ordre de 5 880 logements à l'horizon 2020 et 9 300 à l'horizon 2030. A titre indicatif, le Scot fixe que 75% de cette offre en logements accessibles socialement sera réalisée sous la forme de logements locatifs sociaux (privés et publics) et très sociaux, les 25% restant seront réalisés sous la forme de logements en accession aidée.

Chaque centralité tendra vers la réalisation d'au moins 30% de son offre nouvelle de logements sous la forme de logements accessibles socialement. Sur l'ensemble des communes autres que les centralités, dans le cadre des PLH mis en œuvre, les logements accessibles socialement représenteront de l'ordre de 10% des constructions neuves.

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Cet indicateur correspond au nombre de logements sociaux sur le territoire (privés conventionnés et logements sociaux publics).

Nombre de logements en 2012

Logements privés conventionnés	248
Logements sociaux publics	46 544
Ensemble des logements sociaux	46 792

Source : DDT42, RPLS 2012, ANAH 2012, Observatoire de l'habitat epures

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Cet indicateur correspond au nombre de logements HLM livrés pour l'année de référence. En 2012, 805 logements sociaux publics ont été livrés sur le territoire du Scot Sud Loire.

Source : DDT42, Observatoire de l'habitat epures

5- ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL AFIN DE CONFORTER LES CENTRES VILLES ET LES PÔLES EXISTANTS

! Ce que dit le Scot

Le commerce tient une place importante dans le développement économique du Sud Loire : il est un des premiers facteurs d'attractivité du territoire. Au-delà de sa fonction «de base», il doit satisfaire d'autres attentes, plus diffuses mais bien réelles : animation de la vie de quartier, lien social, proximité, mixité urbaine.

Les ambitions du Scot en matière d'emploi et de population doivent permettre une nouvelle dynamique commerciale à orienter sur le cœur des centralités avec une maîtrise des pôles commerciaux périphériques, dynamique correspondant à l'évolution des modes de consommation des ménages français. Cet objectif peut être atteint en développant notamment une offre spécifique et diversifiée de moyenne et haut de gamme. Il s'agit de :

- renforcer l'attractivité du centre-ville des centralités du Scot Sud Loire, notamment celui de la centralité métropolitaine (Saint-Etienne), les centralités d'échelle Sud Loire commercialement dynamiques : Montbrison, Firminy, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, ainsi que les centralités de rayonnement plus local ;
- maîtriser le développement des pôles périphériques en préservant l'équilibre entre centres villes et périphérie, d'une part, et entre pôles périphériques, d'autre part ;
- favoriser le maintien et le développement commercial dans les bourgs centres et communes rurales.

LES EMPLOIS DANS LES COMMERCES

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois dans les commerces sur l'ensemble du Scot, dans les ZACOM et dans les centre ville des centralités.

Nombre de salariés des commerces au 1er janvier 2014

ZACOM	4 400
Centres ville des centralités	5 000

Source : fichier consulaire CCI Saint-Etienne Montbrison au 1er janvier 2014, observatoire du commerce epures

LES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX

Cet indicateur correspond au nombre d'établissements commerciaux sur l'ensemble du Scot, dans les ZACOM et dans les centre ville des centralités.

Nombre d'établissements commerciaux au 1er janvier 2014

ZACOM	384
Centres ville des centralités	3 606

Source : fichier consulaire CCI Saint-Etienne Montbrison au 1er janvier 2014, observatoire du commerce epures

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET SURFACE DE VENTE DES COMMERCES

Cet indicateur correspond au chiffre d'affaires et à la surface de vente des commerces des ZACOM et des centre-ville des centralités.

Zone d'Aménagement COMmerciale (ZACOM)	Chiffre d'affaires 2010 (M€)	Surface de vente des commerces en 2010 (m ²)
Montravel	392	
Ratarieux	124	94 091
Porchère	17	
La goutte	24	17 852
Monthieu Pont de l'âne	239	56892
La Béraudière	98	20 844
La Varizelle	66	20 722
Chazeau	54	13 723
Fayol	50	10 099
Les Granges	44	28 477
La Bruyère	n.c.	n.c.
Centre de vie	84	29 711
Les Goutterons	n.c.	12 318
Les Essarts	n.c.	3 463
La Maladière	12	8 374

Centre-Ville	Chiffre d'affaires 2010 (M€)	Surface de vente des commerces en 2010 (m ²)
Firminy	36	3 088
Saint-Chamond	58	n.c.
Saint-Etienne	261	23 779

Source : enquête AID 2010, CCI Saint-Etienne Montbrison, observatoire du commerce epures

6- ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT SPATIAL, TRAVAILLER SUR DES FORMES URBAINES MOINS CONSOMMATRICES D'ESPACE

! Ce que dit le Scot

Le Scot affirme la nécessité de réduire de manière importante le rythme de consommation des espaces à vocation naturelle, agricole et forestière pouvant être urbanisés. Il s'agit notamment de les protéger en développant des formes d'habitat plus denses, en donnant la priorité au renouvellement urbain, à la résorption des friches industrielles et urbaines, à l'utilisation des dents creuses et délaissés urbains et à agir contre la rétention foncière. Le Scot retient donc un objectif de densité moyenne minimale sur l'ensemble du territoire qui ne soit pas inférieure à 20 logements/Ha pour tendre vers une production moyenne de 25 logements/Ha. Il définit un objectif annuel moyen de consommation d'espaces non bâtis (en surface brute):

- pour les opérations à dominante d'habitat de 87 Ha /an ;
- par les opérations à vocation économique de 26 Ha /an ;
- par les opérations à vocation commerciale de 0,6 Ha/an ;
- pour les opérations d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet du Scot de 10 Ha /an.

Afin de garantir le renouvellement urbain dans les centralités et d'assurer une gestion économe de l'espace, le Scot vise que l'offre nouvelle de logements d'ici 2030 soit intégrée au tissu aggloméré existant dans les proportions suivantes suivante :

- la centralité métropolitaine (Saint-Etienne) : de l'ordre de 80% ;
- les centralités Sud Loire : de l'ordre de 60% ;
- les centralités intermédiaires (relais d'agglomération et bassin de vie) : de l'ordre de 60% ;
- les centralités locales : de l'ordre de 30% ;
- les communes en continuité urbaine des centralités : de l'ordre de 30%.

LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES NON BÂTIS

Cet indicateur correspond au nombre d'hectare d'espaces passés de naturel à artificiel par type de zone du Scot Sud Loire.

Consommation d'espaces entre 2000 et 2010 (en ha)

Espaces d'agriculture spécialisés	53
Cœurs verts	464
Enveloppe potentiellement urbanisable	262
Espaces à protéger pour la biodiversité et les paysages	30
Espaces périurbains	333
Tissu aggloméré existant	791
Ensemble du Scot	1 933

Source : Spot Théma, Observatoire foncier epures

LA LOCALISATION DE LA NOUVELLE URBANISATION

Cet indicateur correspond à la part des nouveaux logements construits dans et en dehors du tissu aggloméré existant. La base « tissu aggloméré existant » sera constituée au fur et à mesure des révisions de PLU. Dans l'attente, cet indicateur sera calculé à partir de la tache urbaine de Spot Théma.

Niveau de centralité	Nombre de logements construits entre 2006 et 2010	Part des logements construits dans la tache urbaine Spot Théma 2010
Centralité Métropolitaine	2 035	93%
Centralité Sud Loire	1 897	75%
Centralité relais d'agglomération	745	75%
Centralité de bassin de vie	447	77%
Centralité locale	2 611	72%
Autres communes	2 574	64%
Ensemble du Sud Loire	10 309	75%

Source : Majic, Spot Théma 2010, Observatoire foncier epures

LA SURFACE MOYENNE UTILISÉE PAR LOGEMENT CONSTRUIT

Cet indicateur correspond au rapport entre la surface du foncier utilisé pour la réalisation de logements et le nombre de logements réalisés, pour une période donnée et en fonction de la localisation de la parcelle (dans ou hors du tissu aggloméré existant ou la tache urbaine de Spot Théma, par niveau de centralité).

	Nombre de logements construits entre 2006 et 2010	Surface moyenne utilisée pour la construction de nouveaux logements entre 2006 et 2010 dans la tache urbaine (m ²)	Surface moyenne utilisée pour la construction de nouveaux logements depuis 2006 hors tache urbaine (m ²)
Centralité métropolitaine	2 035	132	886
Centralité d'échelle Sud Loire	1 897	339	786
Centralité intermédiaire	1 192	361	663
Centralité locale	2 611	599	1 079
Autre commune	2 574	858	1 835
Scot Sud Loire	10 309	464	1 247

Source : Majic, Spot Théma 2010, Observatoire foncier epures

LA SURFACE MOYENNE UTILISÉE PAR LOGEMENT CONSTRUIT DANS LES QUARTIERS DE GARE

Cet indicateur correspond au rapport entre la surface du foncier utilisé pour la réalisation de logements et le nombre de logements réalisés, pour une période donnée et localiser à moins de 500m d'une gare.

3 catégories de gare sont analysées :

- Catégorie 1 : toutes les gares présentes sur la ville de St-Etienne (Châteaueux, Clapier, Bellevue, Terrasse, Carnot), Firminy, St-Chamond
- Catégorie 2 : Rive de Gier, Montbrison-Savigneux
- Catégorie 3 : toutes les autres gares du territoire

Typologie gares	Nombre de logements construits entre 2006 et 2010	Surface parcellaire totale à vocation résidentielle bâtie entre 2006 et 2010(m ²)	Surface moyenne utilisée pour la construction de nouveaux logements entre 2006 et 2010 (m ²)
Cat1	718	42 360	59
Cat2	62	26 886	434
Cat3	158	68 935	436

Source : Majic, Spot Théma 2010, Observatoire foncier epures

7- MAILLER LES CENTRALITÉS PAR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENT DURABLE, RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ NATIONALE ET RÉGIONALE DU SUD LOIRE

! Ce que dit le Scot

Une organisation urbaine différente visant à renforcer l'urbanisation prioritairement dans des secteurs bien desservis par les transports collectifs et particulièrement par les gares est un axe majeur et partagé des Scot de l'aire métropolitaine Lyonnaise. Le Scot Sud Loire aspire donc à la polarisation de l'urbanisation, à la densification des espaces de développement, au renforcement du lien urbanisme-transport, à la promotion de systèmes de déplacements en transports collectifs. Les orientations sont donc multiples :

- Favoriser le développement des modes doux et des alternatives à la voiture individuelle
- Promouvoir l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes
- Promouvoir le transport de marchandises par le fret ferroviaire et une nouvelle logistique urbaine dans le Sud Loire
- Développer et renforcer l'offre de transports collectifs à travers un schéma de transports collectifs global pour le Sud Loire
- Aménager un réseau de voiries hiérarchisé dans le Sud Loire complémentaire au réseau de transports collectifs
- Favoriser l'installation des habitants, des équipements et le développement de zones d'activités et commerciales à proximité des équipements, des services et des points de desserte des transports collectifs (notamment les gares) existants et projetés.

LES PARTS MODALES

Cet indicateur correspond aux parts modales des différents modes de déplacement. Le territoire d'analyse correspond au Scot en dehors de la communauté de commune des Monts du Pilat et intégrant la proche Haute-Loire. Globalement ce territoire est représentatif des pratiques observées sur le Scot.

Part modale	
Voiture particulière	61,6%
Marche à pied	27,6%
Autre mécanisé	1,6%
Vélo	0,4%
Tramway	3,2%
Autres Transport en Commun Urbain	3,2%
Train	0,5%
Transport en commun Non Urbain	0,4%
Autres Transport en Commun	1,1%

Source : Enquête Ménage Déplacement, Observatoire des déplacements epures

L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN URBAIN

Cet indicateur correspond au nombre de voyageurs du réseau STAS sur une année. En 2012, le **réseau STAS** a accueilli **44 965 000 voyageurs**.

Source : STAS/SEM, Observatoire des déplacements epures

LA FRÉQUENTATION DES GARES

Cet indicateur correspond au nombre de voyageurs ayant fréquenté (montée et descente) au moins une des 20 gares du Scot sur une journée type de semaine et à la part de cette fréquentation réalisée sur la gare de Châteaureux.

En 2012, les **20 gares du Scot** ont accueilli sur **une journée** type de semaine **24 250 voyageurs**, **49%** de ces voyageurs ont utilisés la gare de **Châteaureux**.

Source : Enquête photo TER 2012 Région Rhône-Alpes, Observatoire des déplacements Epures

L'USAGE DE LA VOITURE

Cet indicateur correspond au nombre de véhicules par jour qui accède ou reparte des territoires du Scot, à l'agglomération stéphanoise et à la ville de Saint-Etienne. Les véhicules comptés sur les principales routes d'accès sont additionnés pour avoir une vision globale de l'usage de la voiture.

Nombre de véhicules accédant ou repartant	
Cordon Scot	184 280
Cordon agglomération	404 940
Cordon ville de Saint-Etienne	258 980

Source : Comptage routier 2012 DREAL, Observatoire des déplacements epures

LA POSSESSION DE VOITURES

Cet indicateur correspond au nombre de voitures détenus par les ménages du Scot. en 2010, on compte **265 200 véhicules** sur le territoire.

Source : Recensement de la population 2010, Observatoire des déplacements epures

LES SECTEURS DESSERVIS EN TRANSPORTS EN COMMUN

Cet indicateur correspond à la surface des zones U et AU desservies en transport en commun. La desserte en transport en commun est qualifiée en fonction du critère de nombre de service par jour. Les zones desservies sont situées à moins de :

- 300m d'une ligne de bus
- 500m d'une ligne de tram
- 800m d'une gare
- 1000m du pôle d'échange de Châteaureux

	Zones desservies (fréquence inférieure à 1h), part et surface	Zones bien desservies (fréquence inférieure à 35min), part et surface
Zones U	45% (8 517ha)	40% (7 568ha)
Zones AU	23% (813ha)	18% (628ha)
Ensemble des zones U et AU	41% (9 330ha)	36% (8 196ha)


Source : Recollement des PLU 2013, offre TC 2014, Observatoire des déplacements epures



3



Suivi de l'état de l'environnement



La directive européenne sur l'évaluation de certains plans et programmes au regard de l'environnement impose d'avoir un suivi spécifique de l'environnement. Ce suivi ne porte pas spécifiquement sur les orientations inscrites dans le Scot, mais a comme objectif de suivre l'état de l'environnement dans sa globalité. Ainsi, l'ensemble des thématiques environnementales sont suivi, qu'elles aient fait ou pas l'objet d'orientations dans le Scot.

1- LA CONSOMMATION D'ESPACES ET BIODIVERSITÉ

LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES NATURELS

Cet indicateur correspond au nombre d'hectare passé d'un statu de naturel à artificielle sur une période données, pour chaque zone du Scot (cœur vert, espace à protéger pour la biodiversité et les paysages, espace d'agriculture spécialisés, espaces périurbains à dominante rurale).

Zonage du Scot	Consommation d'espaces entre 1999 et 2010 (en ha)
Cœurs verts	464
Espaces à protéger pour la biodiversité et les paysages	30
Espaces d'agriculture spécialisés	53
Espaces périurbains à dominante rurale	333

Source : Spot Thema 1999 et 2010, observatoire foncier epures

LA SURFACE AGRICOLE UTILE

Cet indicateur correspond à la Surface Agricole Utile des Exploitations ayant leur siège sur le territoire du Scot.

En 2010, la **Surface Agricole Utile** est de **71 406ha**.

Source : Recensement Général Agricole (RGA) 2010, observatoire de l'environnement epures

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cet indicateur correspond aux nombres de sièges d'exploitations agricoles présents sur le territoire du Scot.

En 2010, **2 337 sièges d'exploitations agricoles** étaient présent sur le territoire du Scot.

Source : Recensement Agricole (RA) 2010, observatoire de l'environnement epures

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le dispositif de suivi des corridors ainsi que l'état zéro feront l'objet d'un cahier dédié.

2- L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Cet indicateur correspond aux émissions de gaz à effet de serre par grands secteurs d'émissions.

	Emissions en kTeqCO ₂ 2010
Transport	1065
Agriculture, sylviculture et aquaculture	422
Résidentiel	747
Tertiaire	363
Industrie et gestion des déchets	744
Ensemble des secteurs	3341

Observatoire régionale des Gaz à Effet de Serre (OREGES) 2010, observatoire de l'environnement epures(OREGES) 2010, observatoire de l'environnement epures

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Cet indicateur correspond à la consommation énergétique finale du territoire par grands secteurs de consommation énergétique.

	Energie finale (en Ktep)
Transport	364
Agriculture, sylviculture et aquaculture	10
Résidentiel	367
Tertiaire	189
Industrie et gestion des déchets	283
Ensemble des secteurs	1 213
Par habitant (tep)	2,4

Source : Observatoire régionale des Gaz à Effet de Serre (OREGES) 2010, observatoire de l'environnement epures

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cet indicateur correspond à la production d'énergie renouvelable par type d'ENR.

En 2010, 24 3001 m² de panneaux solaire thermique étaient installés.

	Pe (KWe)	Pth (Kth)
Photovoltaïque	12 615	
Hydroélectricité		
Eolien		
Petit éolien	10	
Bois-énergie		58 279
Valorisation de biogaz	6 245	

Source : Observatoire régionale des Gaz à Effet de Serre

LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Cet indicateur correspond au nombre de réseau de chaleur présent sur le territoire et au nombre de logements raccordés.

En 2014, 13 réseaux de chaleur sont en fonctionnement, **18 811 logements** sont **raccordés**.

Source : Rhône-Alpes Energie Environnement 2014, observatoire de l'environnement epures

3- LA QUALITÉ DE L'AIR

LES ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUES

Cet indicateur correspond au nombre d'épisode de pollution atmosphérique ayant fait l'objet de mesure d'information ou d'alerte.

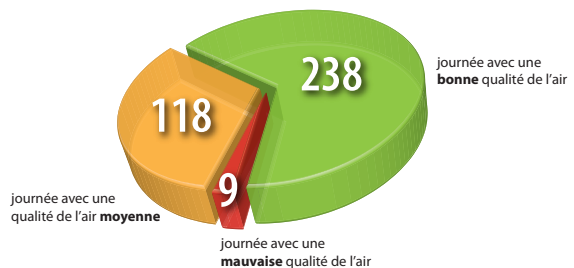
En **2013**, 14 jours ont donné lieu à des mesures d'information et **15 jours** ont donné lieu à des **mesures d'alerte**.

Source : Air Rhône-Alpes 2013, observatoire de l'environnement epures

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DE FOND

Cet indicateur correspond à la répartition des jours avec une bonne, une moyenne ou une médiocre qualité de l'air.

Pollution atmosphérique de fond en 2013



Source : Air Rhône-Alpes 2013, observatoire de l'environnement epures

4- LE BRUIT

LES VOIRIES BRUYANTES

Cet indicateur correspond au nombre de kilomètres de voiries bruyantes présentes sur le territoire du Sud Loire.

Type	Définition	
1ere catégorie	(+ de 83 db jour et + de 78 db nuit)	50 km
2nde catégorie	(+ de 79 db jour et + de 74 db nuit)	55 km
3eme catégorie	(+ de 73 db jour et + de 68 db nuit)	215 km
4eme catégorie	(+ de 63 db jour et + de 58 db nuit)	135 km
Ensemble des voiries bruyantes		455 km

Source : DDT 2012, observatoire de l'environnement epures

LES ZONES URBAINES SOUMISES AU BRUIT

Cet indicateur correspond à la surface des différents zonages légaux situés dans des secteurs bruyants (Lden supérieur à 68dB pour les routes et Lden supérieur à 73dB pour les voies ferrées).

Zonage légale du PLU	Surface impactée par le bruit
A	419ha
N	786ha
U	1 008ha
AU	159ha

Source : DDT 2012, recellement des PLU epures, Observatoire de l'environnement epures

LES HABITANTS SOUMIS AU BRUIT

Cet indicateur correspond au nombre d'habitants situés dans des secteurs bruyants (Lden supérieur à 68dB pour les routes et Lden supérieur à 73dB pour les voies ferrées).

En 2012, **18 900 individus** habitent dans un **secteur bruyant**.

Source : DDT 2012, carroyage INSEE 2010, Observatoire de l'environnement epures

5- LES RISQUES

MESURES DE SAUVEGARDE

Cet indicateur correspond au nombre de communes soumises à l'obligation de Plan Communaux de Sauvegarde l'ayant réalisé et ne l'ayant pas réalisé.

En 2014, **27 communes** du Scot sont soumises à l'obligation de réalisation d'un Plan Commune de Sauvegarde, parmi elles, **16 l'ont réalisé**.

Source : Préfecture de la Loire janvier 2014, Observatoire de l'environnement epures

L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Cet indicateur correspond à la part de surface artificialisée sur l'ensemble de la surface des principaux bassins versants du Scot.

Bassin versant	Part des espaces artificialisés de la partie Sud Loire des bassins versants
Gier	33,8%
Canse et Deûme	1,8%
Loire jusqu'au barrage de Grangent	13,6%
Furan et ses affluents	28,9%
Mare et Bonson	11,1%
Coise	14,1%
Lignon, Vizezy et Anzon	6,0%

Source : Spot Thema 2010, observatoire de l'environnement epures

6- LE PAYSAGE

Le DOO prévoit la réalisation d'une charte paysagère. La méthode de suivi du paysage sera établie en parallèle de cette charte.

7- L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

LA QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAUX

Cet indicateur correspond au paramètre physico-chimique déclassant (ayant obtenu la moins bonne note) pour les stations du RDSQR ciblées.

Rivière	Numéro de station	Note du paramètre déclassant	Paramètre déclassant
Bonson à son embouchure	25	Passable	Nitrates
Coise à son embouchure	42	Mauvaise	Nitrates
Furan à son embouchure	48	Très mauvaise	Matières azotées
Gier à Chateauneuf	51	Très mauvaise	Matières azotées, matières phosphatées
Lignon du Forez intermédiaire	81	Bonne	Matières azotées, matières phosphatées, nitrates, matières organiques et oxydable, particules en suspension, acidification
Loire (aval du territoire Sud Loire)	68	Bonne	Matières azotées, matières phosphatées, nitrates, matières organiques et oxydable, effets de prolifération végétales
Mare à son embouchure	20	Passable	Matières azotées, matières phosphatées, nitrates, matières organiques et oxydable, particules en suspension
Ondaine à son embouchure	58	Mauvaise	Matières azotées

Source : Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières (RDSQR) de la Loire 2013, observatoire de l'environnement epures

LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Cet indicateur correspond au nombre de puits de captage disposant d'une protection réglementaire (DUP).

226 des 274 puits de captages du Sud Loire disposent d'une **protection réglementaire** (DUP).

Source : ARS Mars 2013, Observatoire de l'environnement epures

LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

Cet indicateur correspond au nombre de stations d'épuration identifiées comme non conforme au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines ou au titre des SDAGE Loire Bretagne et Rhône Méditerranée.

En 2013, **3 stations d'épuration** sont identifiées comme **non conforme** au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines ou au titre des SDAGE Loire Bretagne et Rhône Méditerranée, il s'agit des stations de Sury le Comtal, Précieux et de Roche la Molière.

Source : DDT42 2013, Observatoire de l'environnement epures

8- LES DÉCHETS

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES

Cet indicateur correspond à la moyenne de production d'ordures ménagères résiduelles par an par habitant pour chaque intercommunalité.

	Moyenne de production de déchets par habitant (kg/an) en 2012
CA Loire Forez	246
CA Saint Etienne Métropole	288
CC des Monts du Pilat	n.c.
CC du Pays de Saint-Galmier	272

Source : SINDRA, EPCI, observatoire de l'environnement epures

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Cet indicateur correspond au taux de valorisation des déchets ménagers dans les 4 intercommunalités du Sud Loire.

	Taux de valorisation en 2012
CA Loire Forez	42 %
CA Saint Etienne Métropole	26 %
CC des Monts du Pilat	32 %
CC du Pays de Saint-Galmier	29 %

Source : SINDRA, EPCI, observatoire de l'environnement epures

9- CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

IDENTIFICATION DES PARCELLES CONCERNÉES PAR UN CORRIDOR D'ÉCHELLE SUD-LOIRE

Cet indicateur correspond aux démarches mises en place par les collectivités visant à identifier et délimiter les parcelles devant être préservées de toute urbanisation.

	CA	CC	PNR
Aucune démarche		X	
Démarches sans approche parcellaire			X
Démarches avec aide à la définition parcellaire	SEM (CTCB, accompagnement communes)		
Démarches amenant à la définition des parcelles concernées			
Démarches de protection foncières (acquisition, restriction des usages type PAEN)			

PRÉSERVATION DES CORRIDORS D'ÉCHELLE SUD LOIRE

Cet indicateur correspond aux démarches mises en place par les collectivités pour préserver de toute urbanisation les parcelles préalablement identifiées et délimitées.

	CA	CC	PNR
Aucune démarche	X	X	X
Mise en place de stratégie de gestion des sites (MAET,...)			
Définition de mesures d'harmonisation des règlements de PLU			

IDENTIFICATION DE CORRIDORS LOCAUX COMPLÉMENTAIRES

Cet indicateur correspond à l'existence, ou non, de corridors locaux, définis par les collectivités, complémentaires à ceux du Scot.

	CA	CC	PNR	Communes
Aucune démarche	x	x		
Identification de corridors d'échelle intercommunale par l'EPCI ou PNR uniquement			PNR du Pilat	
Identification de corridors d'échelle communale par la commune uniquement				St-Chamond, St-Jean-Bonnefonds
Identification de corridors d'échelle communale par la commune en complément de l'identification de corridors d'échelle intercommunale dans le document local d'urbanisme				
Démarches de protection foncières (acquisition, restriction des usages type PAEN)				

DÉVELOPPEMENT URBAIN AU-DELÀ DE LA LIMITE INTANGIBLE

Cet indicateur correspond à la manière dont la commune ou l'EPCI en charge du PLUi a limité, ou non, son développement urbain aux « limites intangibles » définies dans le Scot.

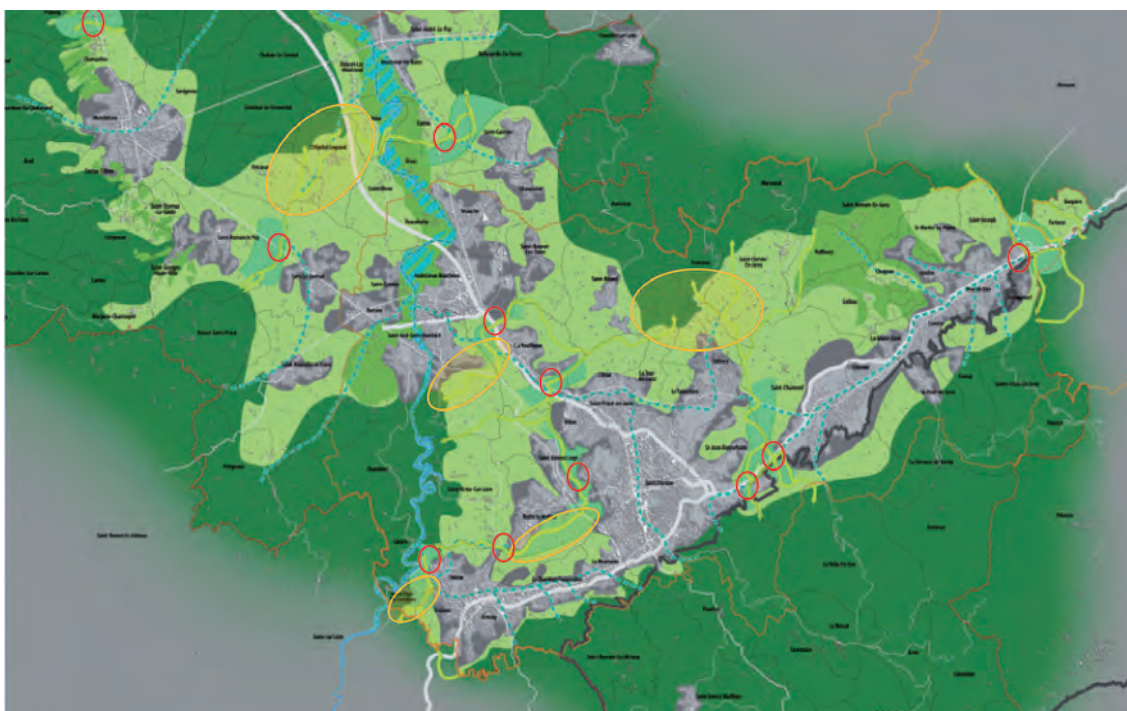
RÉTRO-ZONAGE AU-DELÀ DE LA LIMITE INTANGIBLE

Cet indicateur correspond à la manière dont la commune ou l'EPCI en charge du PLU/PLUi a rétro-zoné, ou non, des secteurs constructibles qui étaient situés au-delà des limites intangibles à l'urbanisation définies dans le Scot.

En date du 19 décembre 2013, 6 secteurs présentent des zones ouvertes à l'urbanisation au-delà des limites intangibles à l'urbanisation.

PRÉSERVATION DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES CORRIDORS

Cet indicateur se subdivise, pour suivre à la fois l'évolution de la préservation des 9 corridors définis par le Scot, et celle des zones plus perméables mais néanmoins stratégiques pour la fonctionnalité écologique globale du territoire.



A) FERMETURE DES PASSAGES POSSIBLES EN CORRIDORS CONTRAINTS

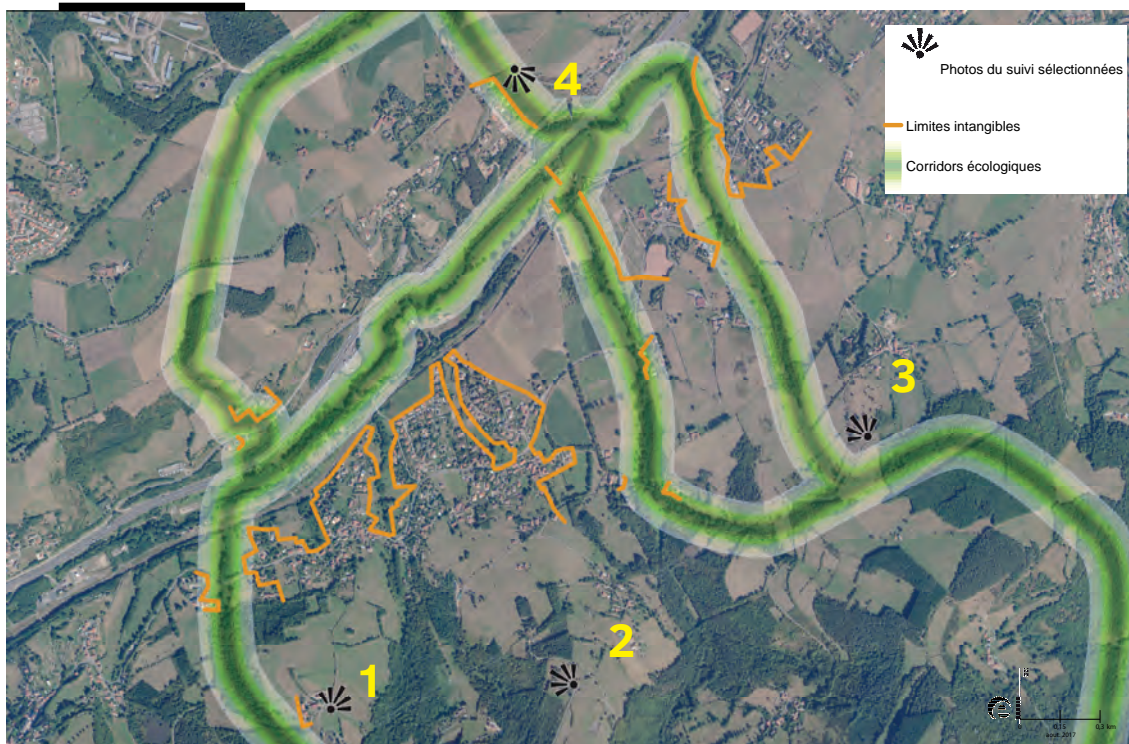
Cet indicateur correspond à la fermeture des passages en corridors contraints du fait du développement urbain (habitat, économique, commercial). Des relevés photographiques permettent d'assurer le suivi du développement urbain le long des limites intangibles du Scot.

Corridor écologique de Saint-Jean-Bonnefonds

Le corridor écologique de Saint-Jean-Bonnefonds permet de faire la liaison entre le massif du Pilat et les Monts du Lyonnais. Des espaces de « pincement » du corridor sont observés sur le passage du fond de vallée entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et de Saint-Chamond.

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Saint-Jean-Bonnefonds





Corridor écologique de Tartaras

Le corridor de Tartaras permet de faire la liaison entre le massif du Pilat et les Monts du Lyonnais. Des limites intangibles à l'urbanisation ont été définies à l'ouest du Bozançon.

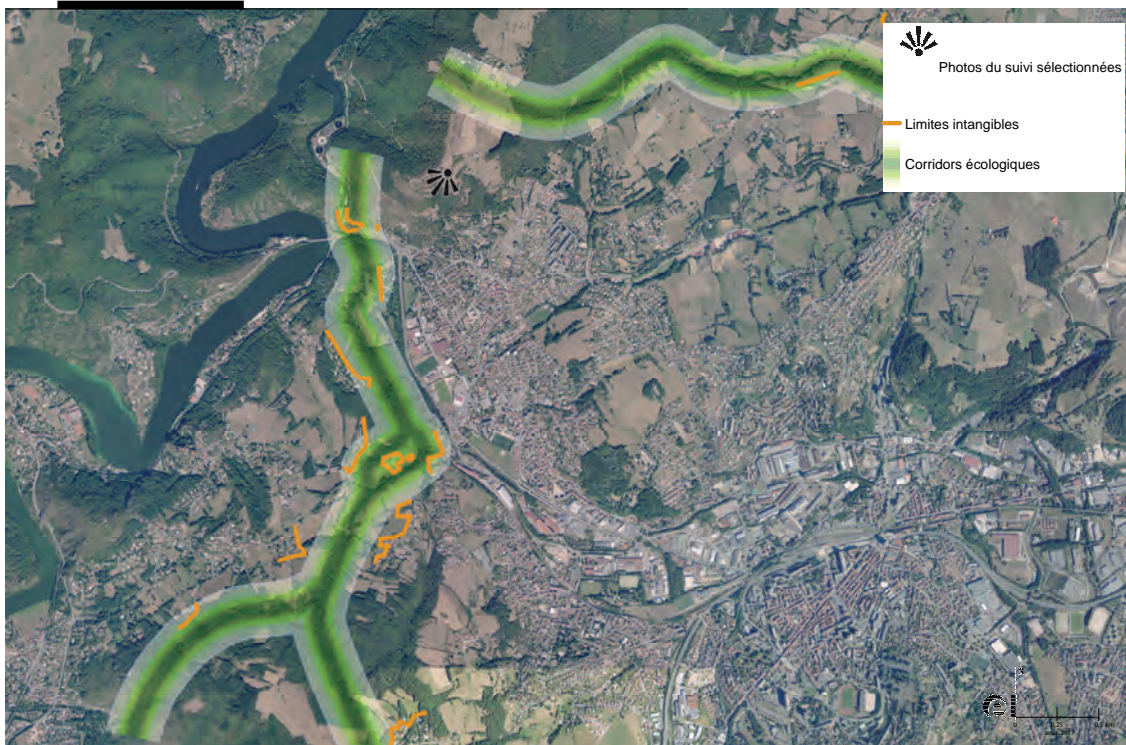
Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire
Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Tartaras



Corridor écologique d'Unieux

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor d'Unieux



Corridor écologique de La Fouillouse Sud

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de la Fouillouse sud



Corridor écologique de La Fouillouse Nord

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de la Fouillouse nord



Corridor écologique de Cuzieu – Unias

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Cuzieu - Unias



Corridor écologique de Champdieu

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Champdieu



Corridor écologique de Saint-Romain Le Puy

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

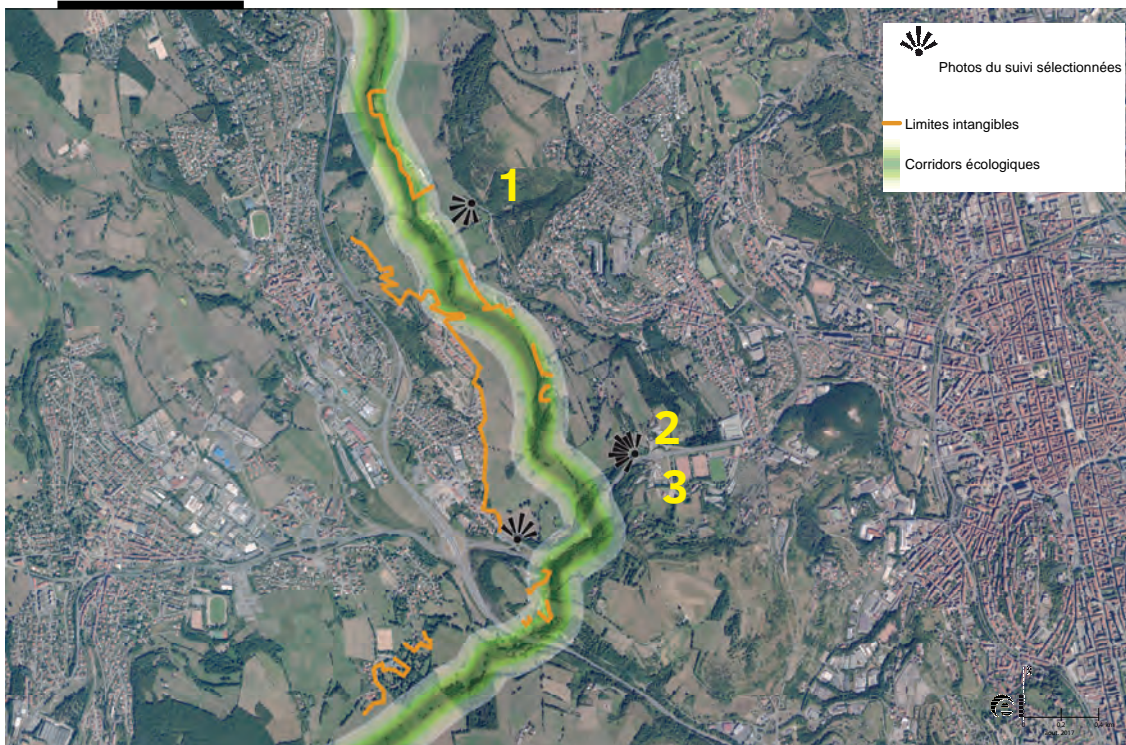
Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Saint-Romain-le-Puy



Corridor écologique de Roche La Molière – Saint-Genest –Lerpt

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

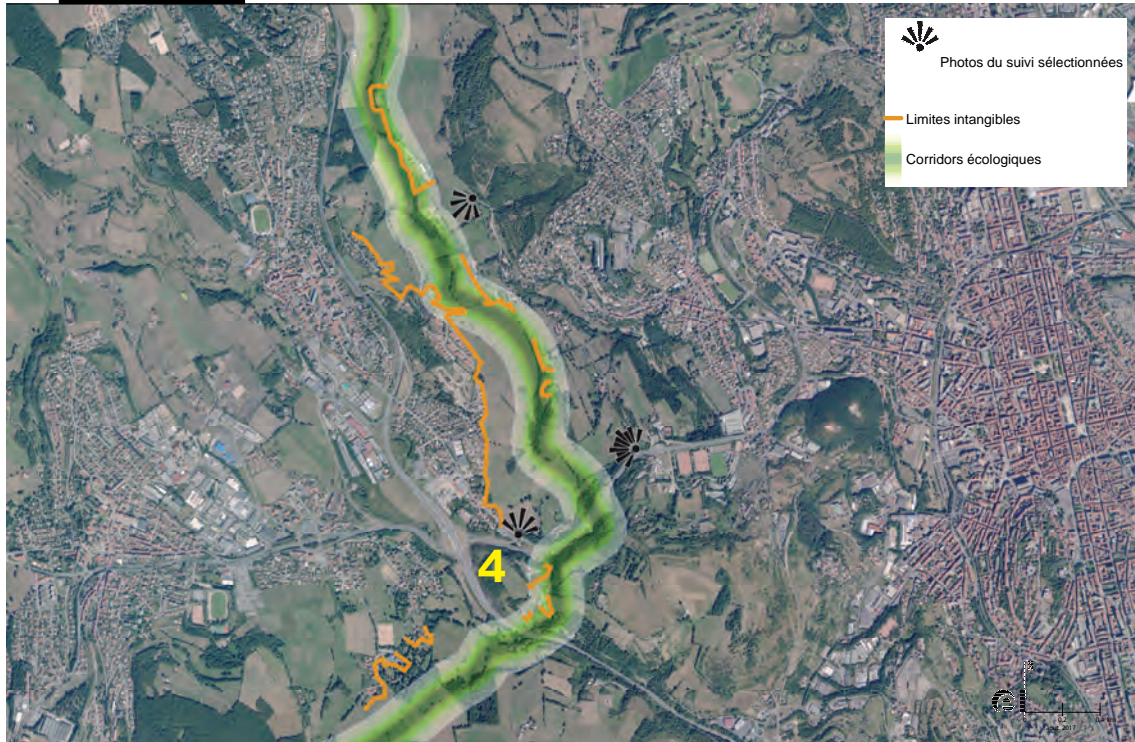
Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Roche-la-Molière – Saint-Genest-Lerpt



Corridor écologique de Roche La Molière – Saint-Genest –Lerpt

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

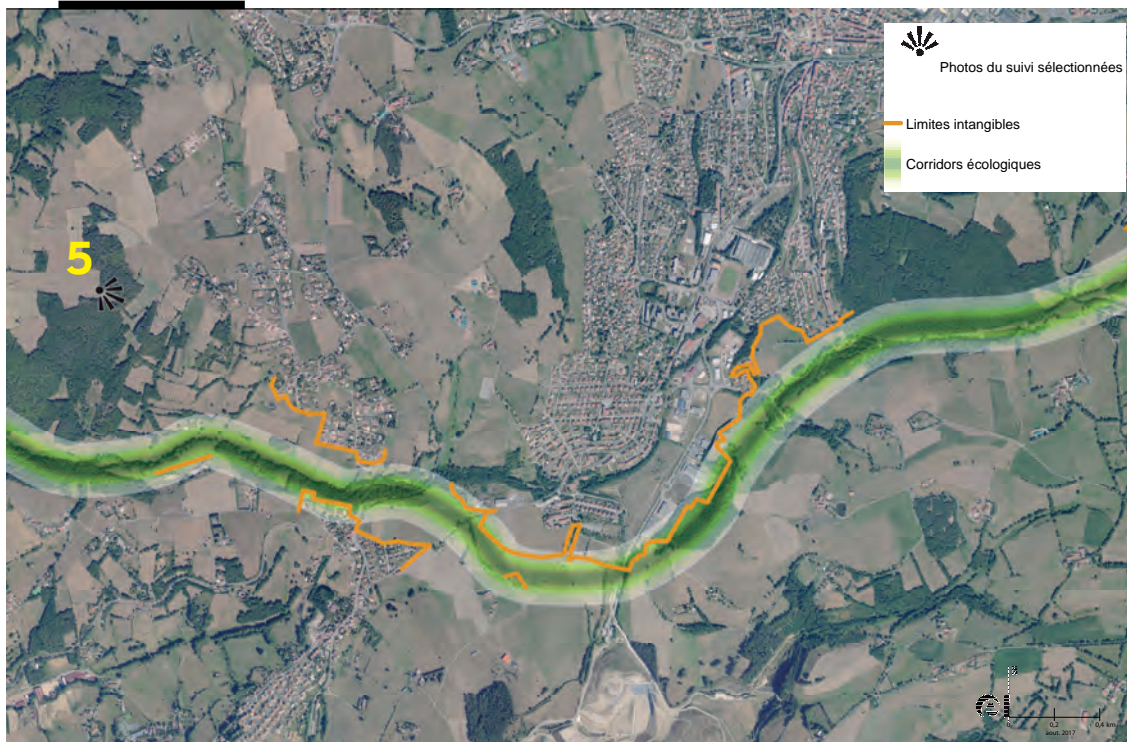
Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Roche-la-Molière – Saint-Genest-Lerpt



Corridor écologique de Roche La Molière – Saint-Genest –Lerpt

Indicateurs de suivi du Scot Sud Loire

Positionnements des clichés et des limites à l'urbanisation - corridor de Roche-la-Molière – Saint-Genest-Lerpt



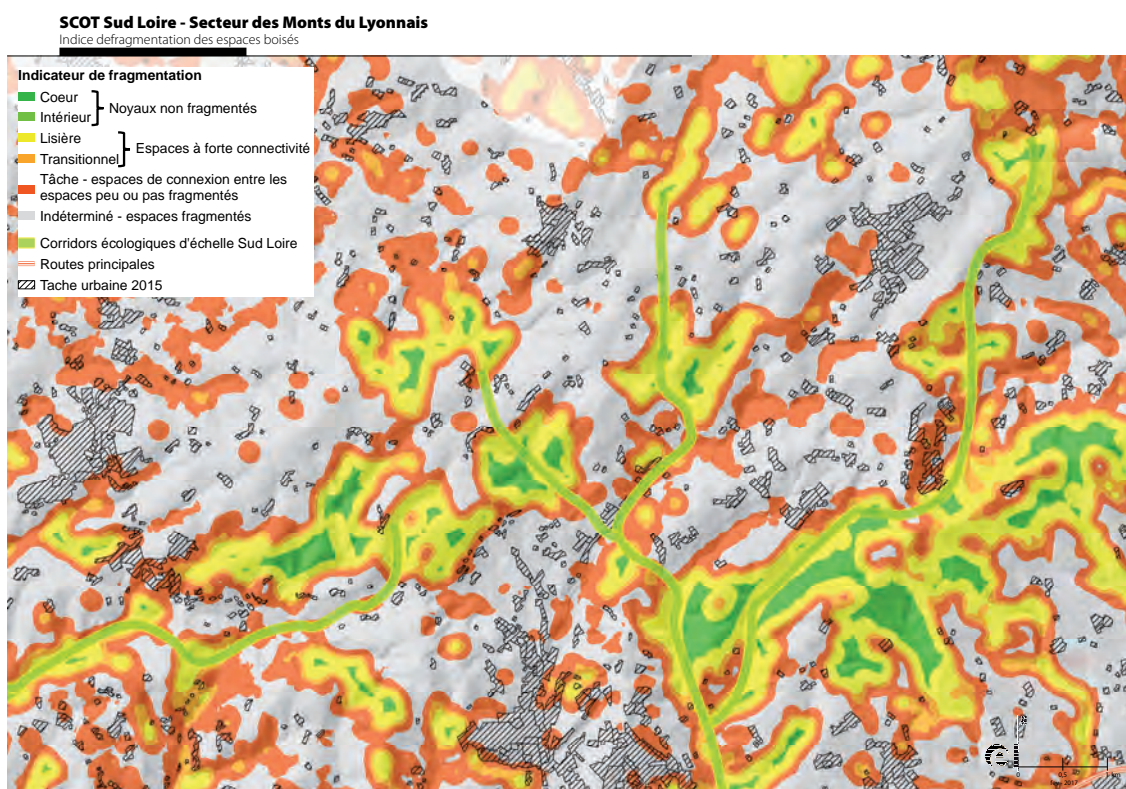
B) FERMETURE « DIFFUSE » PAR DÉVELOPPEMENT DU MITAGE DANS LES ESPACES PERMÉABLES

Cet indicateur correspond à la fragmentation des milieux forestiers sur des secteurs stratégiques, et encore perméables, menacés par le développement diffus de l'urbanisation et l'intensification des activités agricoles.

La méthode utilisée a été développée dans une publication scientifique dont l'objectif était d'étudier la fragmentation forestière à échelle globale (Riitters et al., 2000, 2002)*.

Cette méthode de qualification de la fragmentation des milieux forestiers a été utilisée en 2014 par le laboratoire EVS-ITHME de l'université Jean-Monnet dans le cadre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques (CTCB) sur des secteurs restreints du territoire de Saint-Etienne Métropole. Dans un souci de cohérence, c'est la même méthode qui a été déployée sur les secteurs d'espaces perméables sujets à une fermeture diffuse du paysage.

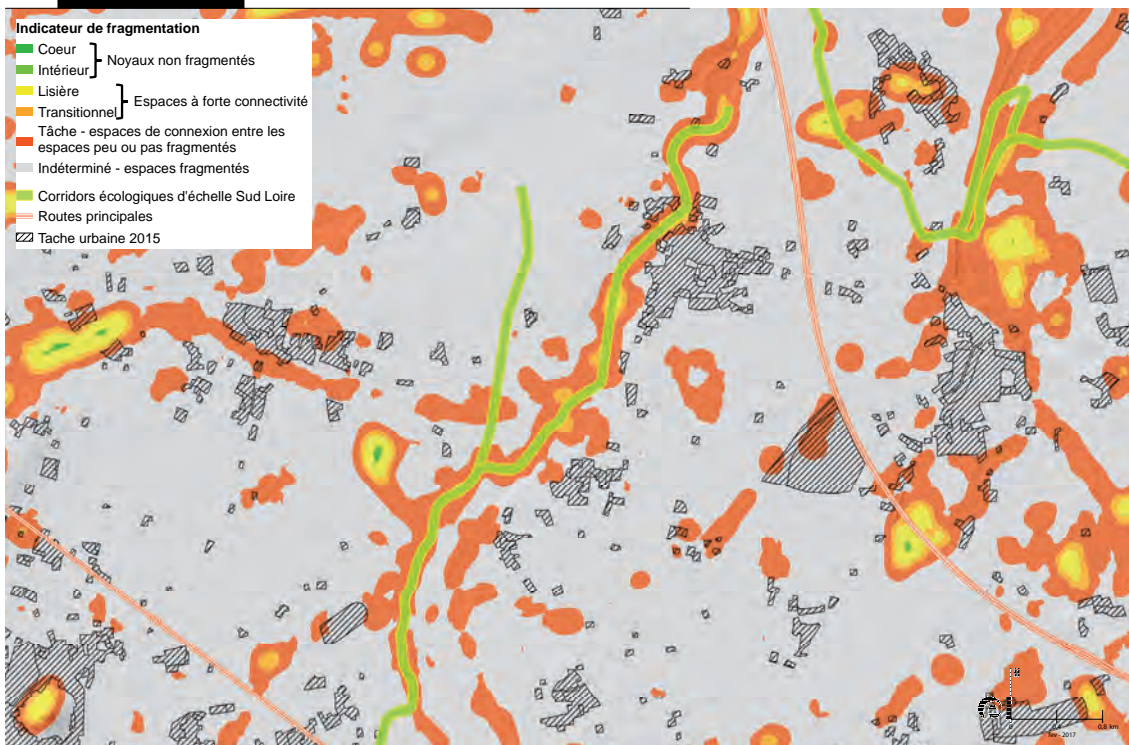
Secteur des Monts du Lyonnais



* Elle est implémentée dans le logiciel SAGA, plus précisément dans le module Fragmentation (Standard) développé par Olaf Conrad de l'université de Hambourg (Phua et al., 2008).

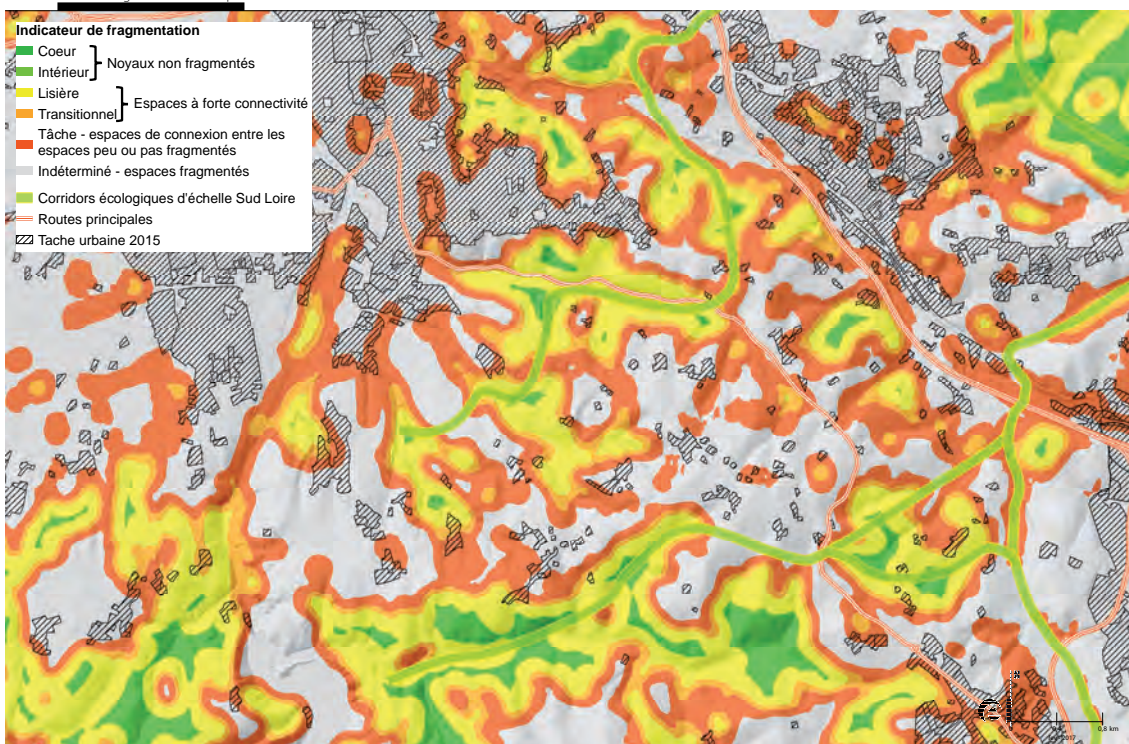
Secteur Plaine du Forez

SCOT Sud Loire - Secteur Plaine du Forez
Indice de fragmentation des espaces boisés



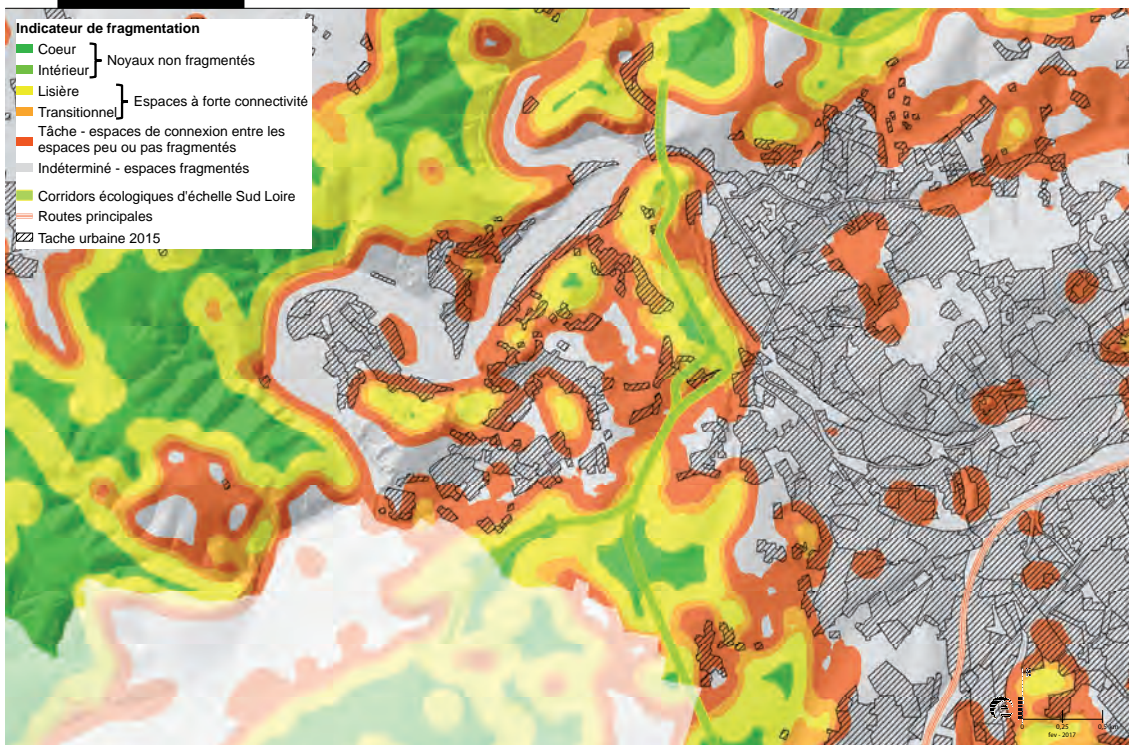
Secteur Sud de Saint-Just-Saint-Rambert

SCOT Sud Loire - Secteur Sud de Saint-Just-Saint-Rambert
Indice de fragmentation des espaces boisés



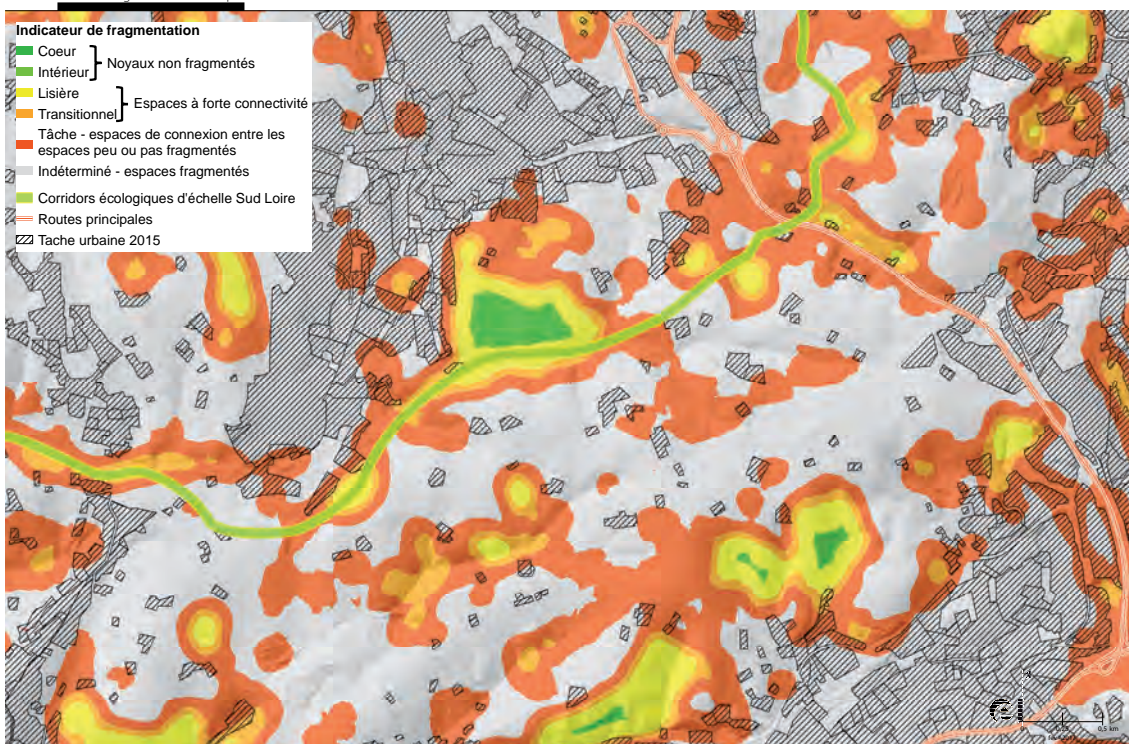
Secteur Saint-Paul-en-Cornillon/Fraise

SCOT Sud Loire - Secteur Saint-Paul-en-Cornillon/Fraise
Indice de fragmentation des espaces boisés



Secteur du plateau du Bessy

SCOT Sud Loire - Secteur du plateau du Bessy
Indice de fragmentation des espaces boisés



INTÉGRATION DE LA TVB DANS LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Cet indicateur correspond à l'intégration de mesures visant à intégrer la composante trame verte et bleue dans le développement de nouvelles infrastructures routières (A45, Contournement Ouest de l'Agglomération de Saint-Etienne, contournement de Sury-le-Comtal, contournement de Saint-Marcelin, etc.).

Les critères suivants seront à étudier :

Pour les ouvrages en projet	
Aucune étude spécifique en cours	COASE
Des études spécifiques en cours et/ou réalisées aboutissant à des préconisations d'intégration de la TVB.	A45, contournement de Sury-le-Comtal, contournement de Saint-Marcelin...
Pour les ouvrages réalisés	
Aucun aménagement spécifique mis en place	
Ouvrages de franchissement adaptés mais positionnés sans études spécifiques ou concertation avec les experts naturalistes locaux	
Ouvrages de franchissement positionnés en fonction des conclusions d'études spécifiques et/ou d'une concertation avec les experts naturalistes locaux	

Pour mémoire, la DUP de la RD500 a été annulée en 2012.

RÉSORPTION DES POINTS DE CONFLITS IDENTIFIÉS DANS LE SCOT

Cet indicateur correspond aux mesures mises en place par les gestionnaires d'infrastructures pour résorber les points de conflits identifiés dans le Scot en matière de trame verte et bleue.

Il s'agira, pour la liste des infrastructures concernées identifiées à la page 29 du DOO du Scot, de déterminer le niveau de réponse apporté :

- Aucune mesure prise
- Aucune mesure prise suite à des études de faisabilité
- Mesures d'atténuation mises en place (aménagement ou créations d'ouvrages)

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

